

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 juillet 2024 à 20h30

Urbanisme, Patrimoine, Habitat et Commerce

21. Désaffectation et déclassement du domaine public d'une partie de la parcelle BK 327 en vue de sa cession au Département

Lucien BAZIN donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le projet d'extension et de restructuration du collège Emile MAUPAS porté par le Département du Calvados, et dont les travaux sont aujourd'hui en cours d'achèvement, a fait l'objet de deux permis de construire :

- Le permis de construire initial accordé le 08/10/2019,
- Un permis de construire modificatif accordé le 9/04/2023.

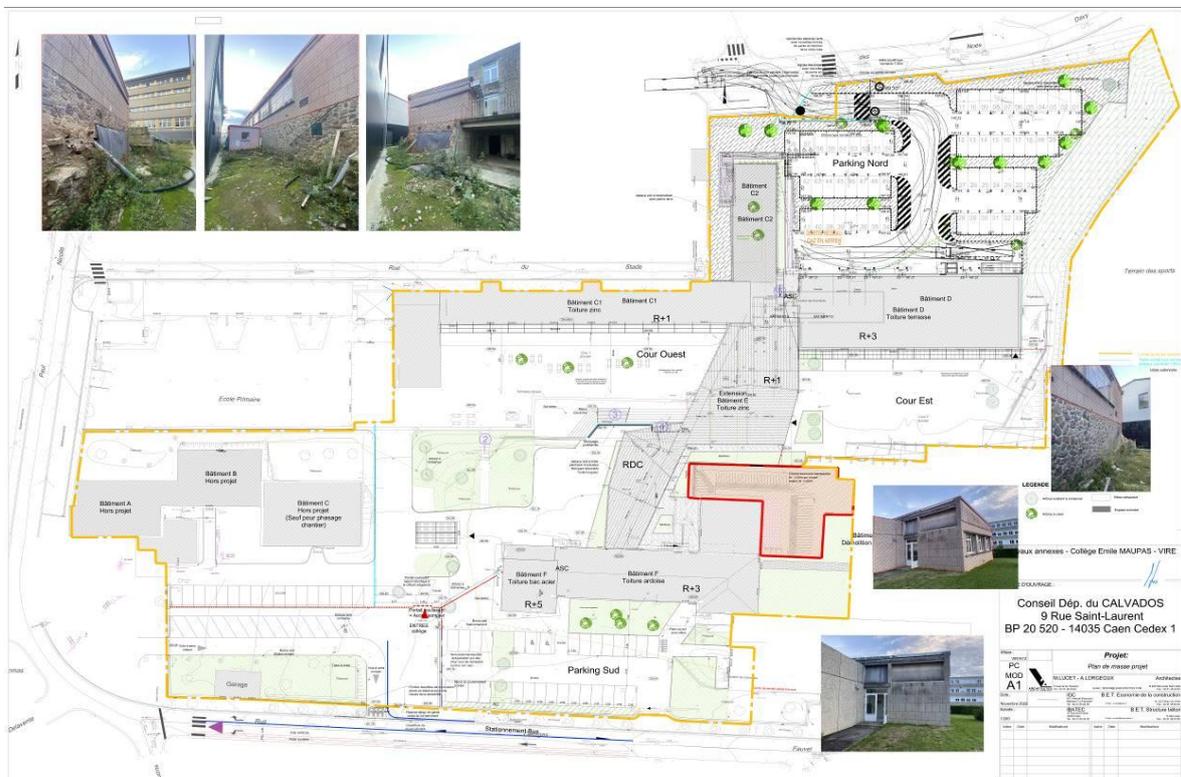


Figure 1 - Plan de masse des démolitions (permis de construire modificatif)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240708-D2024070821-DE

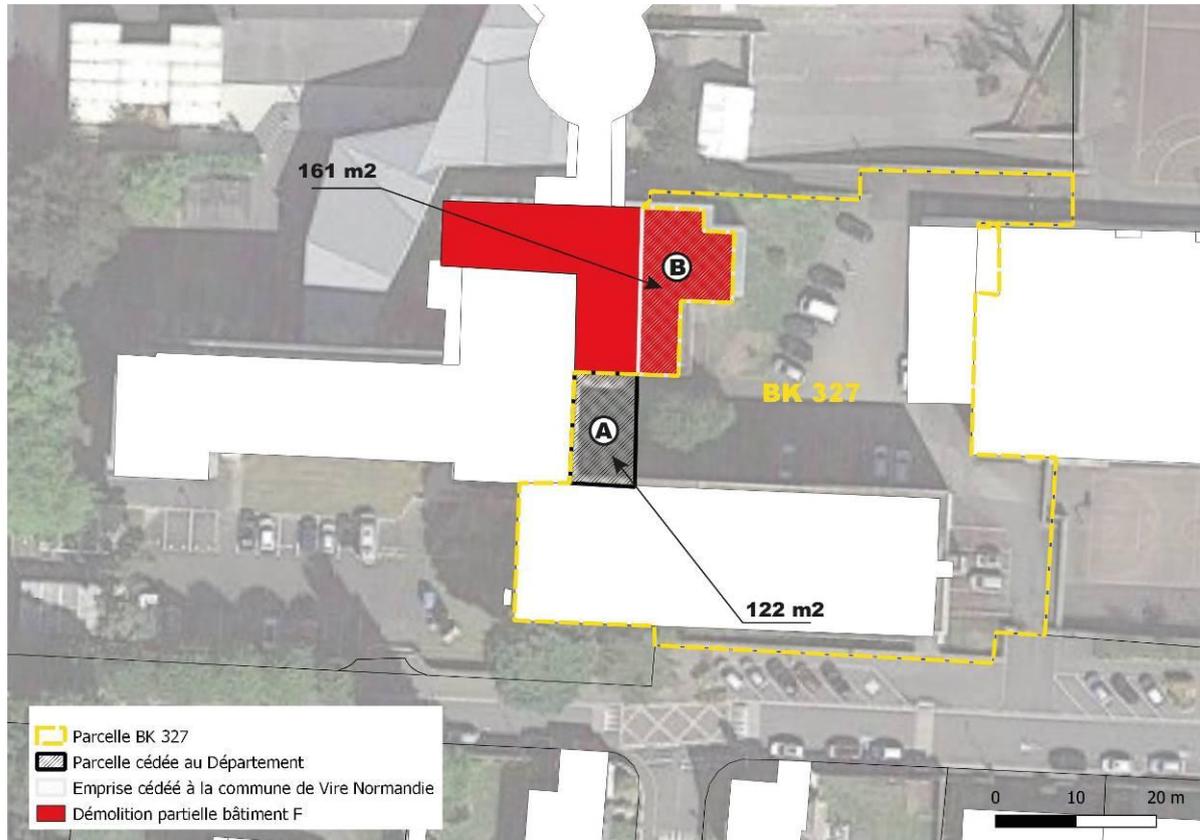
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2024

Publication : 10/07/2024

Délibération n°2024/07/08/21 du 8 juillet 2024 à 20h30





Ce projet de restructuration comprenait notamment un volet « déconstruction », dont la démolition partielle du bâtiment F (se reporter à la cartographie ci-dessus).

Suite à cette démolition partielle, le Département a exprimé son souhait d'acquérir une emprise (A) – appartenant à la parcelle cadastrée BK 327 – aujourd'hui propriété de la commune afin de pouvoir y aménager un espace de détente à destination des personnels de l'établissement.

Parallèlement, le Département a proposé à la commune d'acquérir l'emprise (B) libérée suite à la démolition partielle du bâtiment F.

L'emprise A (122 m²) constitue aujourd'hui un espace tampon enherbé sans véritable usage et qui permettra à terme d'offrir un espace de détente clos aux personnels de l'établissement. La cession de l'emprise A qui appartient au domaine privé de la commune nécessite toutefois au préalable sa désaffectation et son déclassement.

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales par lequel le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

Vu l'article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L.2111-1,

Considérant que la commune est propriétaire de la parcelle BK 327 et par voie de conséquence, de l'emprise A d'une contenance de 122 m² tel qu'identifié sur la cartographie ci-dessus,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240708-D2024070821-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2024

Publication : 10/07/2024

Délibération n°2024/07/08/21 du 8 juillet 2024 à 20h30

Considérant que ladite emprise qui s'apparente à un espace tampon enherbé n'est ni affectée à la circulation terrestre, ni affectée à l'usage direct du public, mais qu'elle est en revanche affectée à un service public en ce sens qu'elle constitue une dépendance d'un parking destiné à des équipements publics,

Considérant que, pour ces raisons, ladite emprise n'est pas indispensable au stationnement et est donc détachable du reste de la parcelle BK 327,

Considérant qu'il convient de désaffecter et de déclasser du domaine public ladite emprise avant de procéder à sa cession,

Considérant qu'il n'y a pas lieu de procéder à une enquête publique préalable, cette emprise à désaffecter ne portant pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De constater préalablement la désaffectation du domaine public de l'emprise A appartenant à la parcelle BK 327,
- D'approuver son déclassement du Domaine Public communal en vue de son incorporation dans le domaine privé communal,
- D'habiliter Madame la Maire ou son représentant à engager toute démarche et à signer tout document en vue de la mise en œuvre de la présente décision.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	45	9
Vote Pour	45	9
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240708-D2024070821-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2024

Publication : 10/07/2024

Délibération n°2024/07/08/21 du 8 juillet 2024 à 20h30

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 36

Quorum (24) : Atteint

Nombre de membres excusés : 09

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 09

Nombre de membres absents : 02

Le 8 juillet 2024 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 2 juillet 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 2 juillet 2024.

Dimitri RENAULT a été nommé secrétaire de séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
ALLEGRE Gilles		<input checked="" type="checkbox"/>		LAURENT Françoise
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		RENAULT Dimitri
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		COIGNARD Cindy
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange		<input checked="" type="checkbox"/>		GOETHALS Corentin
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick		<input checked="" type="checkbox"/>		DROULLON Joël
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LAURENT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060175_20240708_D2024070821_DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2024
Publication : 10/07/2024

Délibération n°2024/07/08/21 du 8 juillet 2024 à 20h30

LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		MALOISEL Gilles
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine		<input checked="" type="checkbox"/>		OLLIVIER Valérie
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane		<input checked="" type="checkbox"/>		DESMOTTES Nicole
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		PICOT Régis
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBLIN Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240708-D2024070821-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2024

Publication : 10/07/2024

Délibération n°2024/07/08/21 du 8 juillet 2024 à 20h30